

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu le décret n° 2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 21 novembre 2025 décide :

<p>ACTE ADMINISTRATIF</p> <p><i>Acte 147-2025</i></p>	<p>DELIBERATION POUR ADOPTION</p>
	<p>Procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 5 septembre 2025</p>

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative au procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 5 septembre 2025

Document annexé.

A Saint Etienne, le 21 novembre 2025

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président de la Formation,
l'International et de l'Europe



Alain TROUILLET

<p>MEMBRES : 40 QUORUM : 20</p>	<p>REPRESENTES : 12</p>	<p>PRESENTS : 21</p>
-------------------------------------	-------------------------	----------------------

<p>POUR : 33</p>	<p>CONTRE : 00</p>	<p>ABST : 0</p>
------------------	--------------------	-----------------

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la séance plénière du vendredi 5 septembre 2025

Séance plénière
13h30 – Salle du Conseil, Maison de l'Université

Sous la Présidence de M. Alain Trouillet

Sont présents :

Collège A : Mmes PEREK-COURBON Nathalie, CANELLIS Aline, TOTOZANI-KETA Marine, MM. PERDREAU Frédéric, VOCANSON Francis.

Collège B : Mmes AUDOUBERT Rafaèle, LE PONTOIS Sandrine, MM. HUBERT Christophe, LAURENT Antonin, THOMAS Hervé.

Collège BIATSS : Mme CHALAYE Aude, MM. BUGNAZET Jonathan, DECHAMP Emmanuel

Collèges étudiants : Mme BOURDIN Pauline, DANG-VIET Laura, GRANGE Manelle, MM. BERNARD-SAISON Taran, BOUZGHAIA GOUSSI Nahel, DANJEAN Ferdinand, NOEL Medhi, MAKBOUL Ilyès, PIGEAU Maxime, ROST Vincent.

Collège PEX : Mme Anna-Maria REDONDO.

Sont représentés :

Collège A : Mmes DESTOUCHES Nathalie, EXBRAYAT Nelly, M. ANDRE Hugo.

Collège B : Mmes JULLIOT Sophie, OLLIER Nadège, M. NEKAA Mabrouk.

Collège BIATSS : Mme PEREZ Angélique.

Collège étudiants : MM. JESSENNE Ambroise, MESNARD-SAUVERZAC Emrys

Collège PEX : MM. Olivier MARION, François VALDIVIESO.

Sont absents :

Collège étudiants : Mme MASAROVIC Emilie, M. ABID Thinhinane, FOURNIER-SOLER Angelo, JOLIVET Tom.

Assistent également à la séance : Mmes. BRUCHET, MARAS, BALMON, BEAUCHAUD, LABREGERE, NOSELA, LEYRIT, MATHIEU, ROUCHON, MARTIN, CHAPAS, MM. BEAL, CORNUT, FORAY, SAUVIAC.

Informations générales

A. Trouillet ouvre la séance en accueillant Mme Anna-Maria Redondo, proviseure du Lycée Claude Fauriel en sa qualité de personnalité extérieure élue à la CFVU. Il introduit également Sandrine Martin, nouvelle membre de l'équipe du service Suivi de la Formation de la DFIP.

❖ Liste des UEOS de la faculté Arts Lettres Langues :

A. Trouillet informe l'assemblée de la mise à jour des UEOS de la faculté Arts, Lettres, Langues.

- ❖ Date à venir : Cac plénier pour le dépôt des dossiers d'accréditation de la Licence LPE et du Master M2E

Pour faire suite aux réformes de la formation des enseignants et de leur recrutement, Alain Trouillet annonce que deux séances du Conseil Académique plénier sont à prévoir avant la fin de l'année afin de valider les dossiers d'accréditation hors vague de la Licence Professorat des Ecoles et des Master Enseignement et Education.

- ❖ Calendrier mis à jour des CFVU 2025-2026

Le calendrier des séances de la CFVU a été mis à jour afin de s'articuler au calendrier des Conseils d'Administration (CA). Il est en effet essentiel de faire coïncider les dates de ces deux instances, les points pour avis en CFVU étant ensuite adoptés en CA.

- ❖ Inscriptions 2025-2026

La tendance des inscriptions pour l'année universitaire 2025-2026 est à la hausse, confirmant la dynamique observée l'année précédente, lors de laquelle l'université a atteint l'effectif le plus élevé de son histoire.

À la date du vendredi 29 août 2025, le nombre d'inscrits est en augmentation de +7 % par rapport à l'année dernière, soit environ 1 000 étudiants supplémentaires. Malgré une démographie nationale en baisse, les primo-entrants en première année, toutes filières confondues, sont en augmentation de 4%. On constate aussi, de date à date, une hausse de 7% des étudiants français (4% chez les nouveaux entrants), de 21% des étudiants européens (34% chez les nouveaux entrants) et de 8% pour les étudiants extra-communautaires (14% chez les nouveaux entrants).

Cette augmentation témoigne de l'attractivité des formations proposées par l'université, avec des campagnes de recrutement (Parcoursup, MonMaster) particulièrement réussies.

Points pour avis

Points A

1. Répartition de l'enveloppe des moyens alloués à la Formation « sous réserve de l'arbitrage du CA du 08 septembre 2025 »

Le Vice-Président chargé des moyens, M. Étienne Cornut, présente la répartition de l'enveloppe budgétaire allouée à la formation pour l'année universitaire 2026-2027. L'exercice est réglementaire, et le vote pour avis de la CFVU est une étape nécessaire avant l'adoption de la répartition de l'enveloppe par le CA, qui aura lieu ce lundi 8 septembre 2025.

L'enveloppe des moyens alloués à la Formation s'élève à 4 111 000 € : elle est donc en légère baisse par rapport à l'année précédente. La dotation aux composantes s'élève à 3 711 000 € et reste stable. On constate des différences notables de dotation entre composantes : cela s'explique par la prise en charge de la gestion de leur campus par certaines composantes ainsi que la gestion des heures complémentaires concernant les IUT.

Avis favorable

2. Projet de délibération sur l'exonération partielle des droits d'inscription des étudiants étrangers extra-communautaires pour l'année universitaire 2026-2027

Alain Trouillet présente les effectifs des étudiants internationaux à l'Université Jean Monnet. En 2024-2025, l'UJM comptait 2 612 étudiants internationaux, soit 12,6 % de l'effectif total (20 700).

Trois catégories principales d'étudiants internationaux sont identifiées :

- ❖ Les « free movers », c'est-à-dire les étudiants en mobilité libre qui candidatent directement via des plateformes comme Études en France, sans passer par un programme d'échange ou une convention spécifique. Ils représentent la majorité des effectifs (69%).
- ❖ Les étudiants inscrits dans le cadre de programmes d'échange et de doubles diplômes. Cette population est en forte croissance (+12 % en 2024-2025).
- ❖ Les étudiants en formation délocalisée.

La tendance à la hausse se confirme pour la rentrée 2025-2026. Alain Trouillet rappelle que les droits différenciés relèvent de l'application de la loi et que celle-ci s'impose aux établissements. Les universités peuvent exonérer une partie des étudiants internationaux à hauteur de 10% du nombre total de leurs étudiants (le calcul est plus complexe que cela car par exemple, les étudiants boursiers ne sont pas comptabilisés dans le nombre total d'étudiants retenu).

Pour l'année 2024-2025, sur les 1 936 étudiants extra-communautaires concernés, 89 % ont été exonérés grâce à la délibération votée en 2024, aux conventions de partenariat mais aussi en raison de bourses ou de situations personnelles. Les 11 % restants ont dû s'acquitter des droits différenciés.

M. Foray, doyen de la faculté des Sciences Humaines et Sociales, réaffirme son opposition de principe aux droits d'inscription différenciés pour les étudiants extra-communautaires.

Il aborde ensuite l'impact de ces droits sur le recrutement des étudiants extra-communautaires. Bien que les chiffres globaux montrent une augmentation des effectifs, il s'interroge sur l'effet réel de ces droits sur le nombre de candidatures, notamment celles déposées via la plateforme Études en France pour les licences et les BUT.

A. Trouillet indique qu'il est difficile d'établir une corrélation directe. Bien que l'année 2024-2025 ait vu une baisse des candidatures en licence et en BUT sur la plateforme Études en France, le nombre total d'étudiants étrangers n'a pas diminué. En revanche, les effectifs ont nettement augmenté en master, où les étudiants sont exonérés. L'impact des frais sur le recrutement global semble donc limité.

Les élus étudiants, par la voix de Maxime Pigeau, expriment leur opposition de principe et annoncent s'abstenir lors du vote. Ils estiment que l'application des droits différenciés porte atteinte à l'égalité des chances et à l'accès de tous à l'enseignement supérieur.

A. Trouillet propose de reconduire la politique d'exonération à l'identique pour l'année 2026-2027.

Les membres de l'assemblée se prononcent : 18 abstentions, 15 avis favorables.

3. Capacités d'accueil prévisionnelles en 2ème année des études de Médecine, année universitaire 2027-2028

Les élus doivent se prononcer sur la capacité d'accueil en deuxième année de médecine pour l'année universitaire 2027-2028.

La capacité d'accueil pour la deuxième année de médecine était jusqu'à présent de 227 places. Il est proposé d'augmenter ce nombre de six places, en portant la capacité totale à 233. Cette hausse est destinée aux étudiants du cycle préparatoire et diplômant en ingénierie de la santé, un programme développé en partenariat avec l'École des Mines et Télécom Saint-Etienne.

Avis favorable

4. Répartition des capacités d'accueil en 2ème année des études de santé, année universitaire 2026-2027

A. Trouillet propose de reconduire la répartition 2025-2026 à l'identique pour l'année universitaire 2026-2027. Le nombre total de places est de 227 avec, conformément à la réglementation, moins de 50% de places pour les étudiants issus du Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS). La somme des places pour les L2, L3 et passerelles garantit que les étudiants ayant validé au moins 120 crédits représentent au moins 30 % des admis.

Avis favorable

5. Complément d'aide à la mobilité internationale

Mathilde Labrégère, directrice de la Direction des Relations Internationales (DRI), présente un complément d'aide forfaitaire destiné à soutenir la forte augmentation des étudiants en mobilité internationale. Cette hausse, de +23 % sur deux ans, est le résultat des efforts de promotion et de développement de nouveaux partenariats, notamment dans le cadre de l'alliance T4EU. Cette initiative s'inscrit dans une volonté politique de l'établissement d'encourager les mobilités d'études, notamment dans la zone Erasmus, et consiste en un montant forfaitaire de 300 € par étudiant.

Alain Trouillet précise que l'université fait face à un succès de sa politique de mobilité internationale, au-delà des attentes, avec une augmentation de 51 % en deux ans. Cette hausse engendre un décalage avec les financements européens et régionaux, qui n'ont pas suivi ce rythme. Cette aide, d'un coût total de 75 000 euros, sera financée sur le budget propre de l'université.

Avis favorable

Points pour adoption

Points A

6. Nomination des assesseurs

Alain Trouillet propose à l'assemblée quatre assesseurs, deux femmes et deux hommes, deux professeurs et deux maîtres de conférences :

- ❖ Hugo André, élu au titre de l'IUT de Roanne
- ❖ Rafaële Audoubert, élue au titre de la Faculté Arts, Lettres et Langues (ALL)
- ❖ Nelly Exbrayat, élue au titre de l'Ecole d'économie
- ❖ Antonin Laurent, élu au titre de la faculté des Sciences et Techniques (FST)

Alain Trouillet précise aussi qu'il a privilégié la sollicitation de membres n'ayant jamais été assesseurs.

Adopté

7. Délibération sur le niveau de français pour les campagnes de recrutement

Pour les campagnes de recrutement, la CFVU doit adopter une délibération sur le niveau de français exigé pour accéder aux formations de l'université.

Il est proposé de reconduire la politique actuelle, qui exige par défaut un niveau B2 en français.

La mise à jour de cette délibération porte sur une annexe qui liste les formations exigeant un niveau plus élevé, soit un niveau C1.

Cette délibération est votée pour les campagnes à venir et sera renouvelée tacitement chaque année si aucune modification n'est demandée.

Manelle Grange (élue étudiante) demande des précisions concernant les étudiants concernés par la délibération sur le niveau de français. Elle note que les étudiants en programmes d'échange semblent être exemptés de ces exigences.

Alain Trouillet précise que cette exigence vise principalement les 20 000 candidats qui postulent via des plateformes comme Études en France.

En ce qui concerne les étudiants en échange, leur niveau de français est défini et découle directement des attentes fixées dans chacune des conventions d'échange bilatérales signées avec les universités partenaires.

Adopté

8. Création de parcours : nouvelles maquettes

- ❖ FST: Master STAPS APAS

Ce master, nouvellement accrédité hors vague, vise à former des étudiants avec une double expertise : la pratique des activités physiques adaptées et le management dans le domaine du sport adapté.

La maquette, élaborée par la Faculté des Sciences et Techniques (FST) et l'IAE, se compose de blocs d'enseignements distincts, clairement identifiés.

Adopté

Points pour avis

Points B

9. Modifications exceptionnelles de tarifs 2025-2026.

- ❖ FST : certification Pix et DU Trail

La Faculté des Sciences et Techniques (FST) demande des modifications exceptionnelles de tarifs en dehors de la campagne 2025-2026. Elle concerne la certification PIX et le DU Trail.

Avis favorable

10. Avenant au guide financier pour le PEA Tchad

Cet avenant au guide financier du PEA Tchad vient régulariser les modifications faites par voie d'avenant à la convention. L'avenant a pour but de prolonger le programme pour une année supplémentaire. Les modifications concernent principalement le financement de la mobilité de doctorants tchadiens vers la France.

Avis favorable

Points pour adoption

Points B

11. Modifications des règlements de composante 2025-2026

- ❖ Règlement d'admission en 2ème année des études de santé

La modification du règlement d'admission en 2ème année des études de santé est adoptée à l'unanimité.

Adopté.

12. Modification de maquettes et MCCC 2025-2026

- ❖ IUT de Saint Etienne : Licence Professionnelle Assurance, Banque, Finance.

La modification de maquettes et MCCC 2025-2026 de l'IUT de Saint-Etienne pour la Licence Professionnelle Assurance, Banque, Finance est adoptée à l'unanimité.

Adopté.

- ❖ Télécom Saint-Etienne : FISE 25-26 : maquette et MCCC et Master Information, Communication, parcours DCIMN.

La modification de maquettes et MCCC 2025-2026 de Télécom Saint-Etienne pour la FISE et le Master Information, Communication, parcours DCIMN, est adoptée à l'unanimité.

Adopté.

13. Correction d'erreurs matérielles des maquettes 2025-2026

- ❖ Ecole d'Economie : Master Analyse Politique Economique, parcours Data Science et Management de l'Innovation.

La correction d'erreurs matérielles des maquettes 2025-2026 de l'Ecole d'Economie pour le Master Analyse Politique Economique, parcours Data Science et Management de l'Innovation, est adoptée à l'unanimité.

Adopté.

- ❖ DEPT : Master Sciences Politiques, parcours politiques européennes - voisinages de l'UE.

La correction d'erreurs matérielles des maquettes 2025-2026 de l'Ecole du DEPT pour le Master Sciences Politiques, parcours politiques européennes - voisinages de l'UE est adoptée à l'unanimité.

Adopté.

- ❖ Droit : Licence professionnelle de droit Métiers du notariat et Master Justice, procès et procédures, parcours pénal.

La correction d'erreurs matérielles des maquettes 2025-2026 de la faculté de Droit pour la licence professionnelle de droit Métiers du notariat et du Master Justice, procès et procédures, parcours pénal, est adoptée à l'unanimité.

Adopté.

14. Calendrier des composantes 2025/2026

- ❖ FST : Master STAPS APAS

La modification du calendrier 2025/2026 de la faculté des Sciences et Techniques (FST) pour le master STAPS APAS (Activité physique adaptée et santé) est adoptée à l'unanimité.

Adopté.

- ❖ IAE : Master Design, parcours Prospective Design, et Licence Gestion

La modification du calendrier 2025/2026 de l'IAE pour le Master Design, parcours Prospective Design et la Licence Gestion est adoptée à l'unanimité.

Adopté.

- ❖ IUT de Saint-Etienne : Gestion Administrative et Commerciale des Organisations et Gestion des Entreprises et des Administrations

La modification du calendrier 2025/2026 de l'IUT de Saint-Etienne pour le BUT GACO (Gestion Administrative et Commerciale des Organisations) et le BUT Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA) est adoptée à l'unanimité.

Adopté.

15. PV de la séance du 06 juin 2025

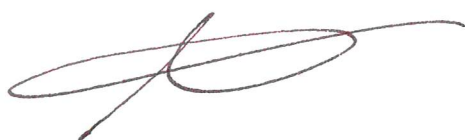
Le procès-verbal de la séance de la CFVU plénière du 06 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

Adopté.

16. PV de la séance du 03 juillet 2025

L'adoption du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2025 est reportée à la prochaine séance.

Directeur Général des Services



Franck AIVALIOTIS

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président Formation,
Internationalisation et Europe



Alain TROUILLET